



Sartilly Baie Bocage

Séance du Conseil Municipal

19 Janvier 2016

L'an deux mil seize, le dix neufjanvier à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage, selon l'ordre du jour suivant :

Délégations du Conseil municipal au Maire, Création d'un Centre Communal d'Action Sociale, Fixation du nombre d'administrateurs au conseil d'administration du CCAS, Désignation des représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS, Proposition de devis pour l'aménagement intérieur des vestiaires de football, Détermination du nombre d'adjoints aux Maires délégués et désignation, Fixation des indemnités des élus communaux et municipaux, Création des Commissions municipales, Désignation des délégués au Conseil d'administration de la Maison de retraite de Sartilly, Désignation des délégués au Syndicat départemental d'énergies de la Manche, Désignation des délégués au Comité d'action culturelle, Désignation des délégués au Comité consultatif du projet de " Pôle de convivialité de Montviron", Désignation des délégués au Conseil d'administration du collège Anatole France, Désignation des délégués au SMPGA, Désignation des délégués au Comité Départemental d'Action Sociale de la Manche, Régime indemnitaire des agents, Avis pour l'envoi des convocations par e-mail, Questions diverses

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, M. FOURRE Claude, Mme GASTEBOIS Maryvonne, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme LEPLU Dorothee, M. ALLAIN Michel, Mme CARLI Anne-Marie, M. RAULT Denis, Mme GOUELLE Solange, Mme JARDIN Joëlle, Mme LEROY Claudie, M. GARCIA Jean-Luc, M. LOUIS DIT GUERIN Jean, Mme LEMOUSSU Danièle, M. PAUL Arnaud, Mme PERRIGAULT Christelle, Mme LAMY Nathalie, M. BRETHON Alain, M. MAZIER Philippe, Mme DENAIS Nelly, M. LETOURNEUR Hubert, Mme LEVEQUE Michèle, Mme RESBEUT Véronique, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. CHAPEL Gaylord, M. BOUGON Guillaume, M. LALLEMAN Guy, M. LEVEZIEL Xavier, Mme GORON Sylvie, M. MARTIN Dominique, Mme HULIN Martine, Mme VAUTIER Laëtitia, M. DESPLANCHES Marc, M. MARY Michel, M. CHAPDELAIN Vincent, M. FOSSEY Philippe, M. MAGNIER Didier, M. LEMONNIER Alain, M. LEVEILLE Olivier, M. ROBIDAT Didier, M. PILLEVESSE Jean-Jacques, M. LE BIEZ Robert, M. LEROY Florent, M. THOMAS Etienne, M. LAPEYRE Christophe, Mme LORE Monique, M. LASIS Claude, Mme PERREE Michèle, Mme PRANGE Béatrice, M. PILLEVESSE Régis, M. LEROUX Luc, Mme LEVAVASSEUR Marie-Agnès, M. TABOUREL Sébastien, M. AUBEUT Patrick, M. HEON Philippe, M. MOUSSEIGNE François, Mme FOUCHER Christelle.

Pouvoirs : M. FERNANDEZ Lionel a donné pouvoir à M. BOUGON Guillaume.

Absentes excusées : Mme LE PUIL Valérie, Mme DUVAL-SALLOT Caroline.

Absentes : Mme FILLEUL Catherine, Mme LEFRANC Sylvie.

Secrétaire de séance : M. FOSSEY Philippe.

Date de convocation : 13/01/2016 – Date d'affichage : 13/01/2016

Nombre de conseillers : 62 – présents : 57 – de votants : 58.

2016-02-01– Délégation du conseil municipal au Maire

Conformément à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant que le Maire de la Commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Article 1^{er} : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :

1. De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires
2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
3. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
5. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
6. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
7. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
8. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
9. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
10. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
11. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
12. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
13. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal
14. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal
15. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.

Article 2 : Le Maire pourra charger un ou plusieurs Adjointes de prendre en son nom tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

2016 -02- 02 - Centre Communal d'Action Sociale

Vu les articles L123-6, R 123-7 et R 123-8 du code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création d'un Centre Communal d'Action Sociale,
- Fixe au nombre de douze le nombre d'administrateurs (6 membres désignés au sein du conseil municipal et 6 membres nommés par le maire),
- Désigne les délégués suivants au sein du Conseil d'Administration du CCAS :
 - **Mme LEPLU Dorothée**
 - **Mme HULIN Martine**
 - **Mme LEVAVASSEUR Marie-Agnès**
 - **Mme GORON Sylvie**
 - **Mme JARDIN Joëlle**
 - **M. BRETHON Alain**

2016-02-03 - Détermination du nombre d'adjoints aux maires délégués et désignation

Les Conseils Délégués étant créés, il est précisé que :

Article L2113-14 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité au Conseil Municipal de désigner parmi les conseillers communaux, un ou plusieurs adjoints aux Maires délégués, étant précisé que le nombre de ceux-ci ne peut excéder 30% du nombre total des conseillers communaux.

Afin de respecter au mieux la représentation qui existait dans les communes historiques, il est proposé de fixer le nombre d'adjoints comme suit :

- **Angey : 2**
- **Champcey : 2**
- **La Rochelle Normande : 2**
- **Montviron : 2**
- **Sartilly : 4**

Pour chaque commune déléguée, il est proposé de procéder à la désignation.

Le Conseil Municipal,

Vu, l'article L 2113-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le nombre d'adjoints aux maires délégués comme suit :

- **Angey : 2**
- **Champcey : 2**
- **La Rochelle-Normande : 2**
- **Montviron : 2**
- **Sartilly : 4**

DESIGNE les Adjointes aux maires délégués suivants :

Commune déléguée d'Angey :

- 1- **M. LEMONNIER Alain**
- 2- **M. LASIS Claude**

Commune déléguée de Champcey :

- 1- **Mme LEVAVASSEUR Marie-Agnès**
- 2- **Mme GASTEBOIS Maryvonne**

Commune déléguée de La Rochelle Normande :

- 1- **M. ALLAIN Michel**
- 2- **M. CHAPDELAIN Vincent**

Commune déléguée de Montviron :

- 1- **M. DESPLANCHES Marc**
- 2- **Mme VAUTIER Laëtitia**

Commune déléguée de SARTILLY :

- 1- **M. FOURRE Claude**
- 2- **M. LUCAS Jean-Pierre**
- 3- **Mme PERRIGAULT Christelle**
- 4- **Mme JARDIN Joëlle**

Délégations aux Maires délégués pour les fonctions suivantes : (diaporama présenté)

- Officier de Police Judiciaire,
- Officier d'Etat Civil,
- Avis dans le domaine de l'urbanisme (autorisations d'urbanisme, permissions de voirie, aliénations d'immeubles, etc.),
- Animation locale (Commémoration, fêtes communales, etc.),
- Organisation du ou des bureaux de vote en coordination avec la commune nouvelle,
- Finances : suivi de l'exécution des budgets délégués,
- Assemblée et administration générale (Préparation des conseils communaux délégués, accueil des permanences extérieures),
- Espaces verts,
- Gestion du cimetière,
- Bâtiments communaux,
- Logement,
- Surveillance de la voirie.

2016-02-04 – Création des commissions municipales et désignation des membres

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-22,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer les commissions communales suivantes :

- Commission réseaux, voirie, circulation, signalétique, stationnement, accessibilité,
- Commission des bâtiments communaux et accessibilité,
- Commission des affaires sociales,

- Commission environnement, cadre de vie, fleurissement,
- Commission communication,
- Commission affaires culturelles, vie associative, sport, animation, loisirs et vie locale,
- Commission des affaires scolaires et périscolaires,
- Commission Urbanisme,
- Commission des finances.

Décide pour siéger à ces commissions les membres suivants :

<p>Commission Réseaux, Voirie, Circulation, Signalétique, Stationnement, Accessibilité</p>	<p>M. LASIS Claude - M. HEON Philippe - M. LETOURNEUR Hubert - M. CHAPEL Gaylord - M. LUCAS Jean-Pierre - M. LOUIS DIT GUERIN Jean - M. LEROY Florent - M. DESPLANCHES Marc - M. BOUGON Guillaume - M. ROBIDAT Didier- M. FOURRE Claude - Mme JARDIN Joëlle - Mme GOUELLE Solange - M. PAUL Arnaud - M. GARCIA Jean-Luc - M BRETHON Alain - Mme DENAIS Nelly - M. CHAPDELAINE Vincent.</p>
<p>Commission des Bâtiments Communaux et Accessibilité.</p>	<p>Mme LORE Monique – M.LEMONNIER Alain - M. LASIS Claude - M. HEON Philippe - M CHAPDELAINE Vincent - M. LEROUX Luc - M. CHAPEL Gaylord - M. LALLEMAN Guy - M. BOUGON Guillaume - M. ROBIDAT Didier - M. FOURRE Claude - M. LUCAS Jean-Pierre - Mme GOUELLE Solange - M. PAUL Arnaud - M. GARCIA Jean-Luc - Mme DENAIS Nelly - M. MARTIN Dominique</p>
<p>Commission des Affaires Sociales</p>	<p>Mme LORE Monique - Mme LEPLU Dorothée - Mme LEVEQUE Michèle - Mme GORON Sylvie - Mme VAUTIER Laëtitia - Mme FOUCHER Christelle - Mme HULIN Martine - M. RAULT Denis - Mme GOUELLE Solange - Mme LEFRANC Sylvie - Mme LEMOUSSU Danièle - Mme LAMY Nathalie - M. GARCIA Jean-Luc - M. BRETHON Alain - Mme PRANGE Béatrice - Mme LEVAVASSEUR Marie-Agnès</p>
<p>Commission Environnement, Cadre de Vie et Fleurissement</p>	<p>Mme LORE Monique – M. Alain LEMONNIER – Mme LEVEQUE Michelle – Mme CARLI Anne-Marie – Mme LEVAVASSEUR Marie-Agnès- Mme GORON Sylvie - M. DESPLANCHES Marc – Mme PERRIGAULT Christelle – M. ALLAIN Michel – Mme JARDIN Joëlle – Mme LE PUIL Valérie – Mme LEMOUSSU Danièle – M. FOURRE Claude - Mme HULIN Martine</p>

<p align="center">Commission Communication</p>	<p>Mme LEPLU Dorothée – M MAGNIER Didier – M LEVEZIEL Xavier – M. ALLAIN Michel – Mme VAUTIER Laëtitia – M. LUCAS Jean-Pierre – Mme PERRIGAULT Christelle – M. CHAPDELAIN Vincent – Mme CARLI Anne-Marie - M. DESPLANCHE Marc</p>
<p align="center">Commission Affaires Culturelles, Vie Associative, Sport, Animation, Loisirs et Vie Locale</p>	<p>M. FOSSEY Philippe – M. LAPEYRE Christophe – Mme GASTEBOIS Maryvonne – M. MAGNIER Didier – M. LEVEZIEL Xavier – M. LE BIEZ Robert – Mme CARLI Anne-Marie – Mme VAUTIER Laëtitia – Mme HULIN Martine – M. LEVEILLE Olivier – M. FERNANDEZ Lionel – M. LUCAS Jean-Pierre – Mme LEVAVASSEUR Marie-Agnès – Mme LAMY Nathalie – Mme PERRIGAULT Christelle – Mme LEROY Claudie – M. MAZIER Philippe – M. MARTIN Dominique – M. ALLAIN Michel</p>
<p align="center">Commission des Affaires Scolaires et Péri-scolaires</p>	<p>Mme GASTEBOIS Maryvonne – M. THOMAS Etienne – Mme LEPLU Dorothée – Mme RESBEUT Véronique – Mme VAUTIER Laëtitia – Mme DUVAL-SALLOT Caroline – M. LEVEILLE Olivier – Mme PRANGE Béatrice – M. FERNANDEZ Lionel – M. RAULT Denis – M. LUCAS Jean-Pierre – Mme GOUELLE Solange – Mme LAMY Nathalie</p>
<p align="center">Commission Urbanisme</p>	<p>Mme LORE Monique – M. LEMONNIER Alain – M. LASIS Claude – M. HEON Philippe – M. FAUVEL Jean-Pierre – Mme LEVAVASSEUR Marie-Agnès – M. CHAPDELAIN Vincent – M ROBIDAT Didier – M. RAULT Denis – M. FOURRE Claude – M. LUCAS Jean-Pierre – Mme GOUELLE Solange – M. PAUL Arnaud – M LOUIS DIT GUERIN Jean - M. DESPLANCHE Marc</p>
<p align="center">Commission des Finances</p>	<p>Mme LORE Monique – M. LEMONNIER Alain – M. LASIS Claude – M. THOMAS Etienne – M. FAUVEL Jean-Pierre – Mme LE PUIL Valérie – M. CHAPDELAIN Vincent – Mme VAUTIER Laëtitia – M. RAULT Denis – M. FOURRE Claude – M. LUCAS Jean-Pierre – M. GARCIA Jean-Luc – Mme PERRIGAULT Christelle – Mme JARDIN Joëlle – Mme GOUELLE Solange – Mme LEROY Claudie – Mme LEFRANC Sylvie – M. BRETHON Alain - M. HEON Philippe - M. MARTIN Dominique</p>

2016-02-05 - Fixation des indemnités des élus communaux et municipaux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

DECIDE d'attribuer à compter du 11 janvier 2016 :

- à **M. LAMBERT** Gaëtan, Maire, une indemnité mensuelle correspondant à 43 % de l'indice brut 1015 ;

- à **M. FOURRE** Claude, 1^{er} adjoint, délégué aux travaux de voirie, de bâtiment, de réseaux, et aux sports, à la jeunesse et aux loisirs notamment pour :

- La construction, l'aménagement, l'optimisation et la performance énergétique des bâtiments et des équipements,

- L'examen des projets et le suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales,

- Etre le référent de tous les dossiers relatifs à des travaux sur les bâtiments communaux,

- L'étude des projets et le suivi des travaux de voirie : réfection des voies et des trottoirs, égouts, éclairage public, électricité, eau, gaz, téléphone,

- Planifier et suivre la mise en accessibilité sur le territoire (bâtiments, voirie),

- La mise en œuvre de toutes décisions concernant le sport, les loisirs et la jeunesse,

- Assurer le lien entre la commune et les associations sportives,

- Assurer la gestion et coordination des travaux liés à la signalisation verticale, horizontale, lumineuse,

une indemnité mensuelle correspondant à 14.85% de l'indice brut 1015 ;

- à **Mme GASTBOIS** Maryvonne, 2^{ème} adjointe, déléguée aux affaires scolaires et périscolaires notamment pour :

- Passer et signer les ordres de service et bons de commande nécessaires au fonctionnement quotidien des écoles communales dans la limite de 1 000€,

- Prendre en charge les questions relatives à la politique éducative,

- Assurer les correspondances courantes avec les parents d'élèves et les autres communes,

- Représenter la commune auprès des écoles et lors des conseils d'école,

- Assurer le suivi de la gestion des rythmes scolaires,

- Suivi du personnel scolaire,

une indemnité mensuelle correspondant à 14.85 % de l'indice brut 1015 ;

- à **M. LUCAS** Jean-Pierre, 3^{ème} adjoint, délégué aux Finances et à la communication notamment pour :

- Préparation et exécution du budget municipal et des budgets annexes,

- Gérer la dette, les emprunts et la trésorerie,

- L'élaboration et le suivi pluriannuel de l'investissement,

- La signature des mandats de paiement et des titres de recettes,

- Assurer la préparation et le suivi de tous documents ou support de communication édités par la commune,

- Création, gestion et suivi du site internet,

- Etre le référent communication de la commune de Sartilly-Baie-Bocage en relation avec les communes déléguées,

une indemnité mensuelle correspondant à 14.85 % de l'indice brut 1015 ;

- à **Mme LEPLU** Dorothée, 4^{ème} adjointe, déléguée aux affaires sociales, aux personnes âgées, à l'insertion et au handicap notamment pour :

- Assurer le suivi des dossiers d'aide sociale,
- Traiter des budgets affectés à l'aide sociale,
- Etre la référente des questions liées aux personnes âgées (plan canicule, grand froid),
- Assurer la mise en œuvre d'une politique en faveur des personnes en difficulté,
- Assurer la mise en œuvre d'une politique en faveur des personnes handicapées, une indemnité mensuelle correspondant à 11.55 % de l'indice brut 1015 ;

- à **M. ALLAIN** Michel, 5^{ème} adjoint, délégué à l'environnement notamment pour :
 - Assurer le suivi de toutes les questions relevant du cadre de vie et de toutes mesures propres à améliorer la qualité de vie (fleurissement, décorations etc....),
 - Etre le référent des manifestations liées à la protection de l'environnement (journée nature...),
 - Etre le référent en matière de développement durable, une indemnité mensuelle correspondant à 11.55 % de l'indice brut 1015 ;

- à **Mme CARLI** Anne-Marie, 6^{ème} adjointe, déléguée aux affaires culturelles, une indemnité mensuelle correspondant à 11.55 % de l'indice brut 1015 ;

Décide d'attribuer à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- à **M. RAULT** Denis, Maire Délégué de la commune de SARTILLY, une indemnité brute mensuelle correspondant à 21.50% de l'indice brut 1015 ;
- à **Mme LORE** Monique, Maire déléguée de la commune d'ANGEY, une indemnité brute mensuelle correspondant à 12.75% de l'indice brut 1015 ;
- à **M. HEON** Philippe, Maire délégué de la commune de CHAMPCEY, une indemnité brute mensuelle correspondant à 12.75% de l'indice brut 1015 ;
- à **M. FAUVEL** Jean-Pierre, Maire délégué de La Rochelle Normande, une indemnité brute mensuelle correspondant à 12.75% de l'indice brut 1015 ;

Décide d'attribuer à compter du 19 janvier 2016 :

- à **Mme PERRIGAULT** Christelle, adjoint délégué de Sartilly, une indemnité brute mensuelle correspondant à 8.25% de l'indice brut 1015 ;
- à **Mme JARDIN** Joëlle, adjoint délégué de Sartilly, une indemnité brute mensuelle correspondant à 8.25% de l'indice brut 1015 ;
- à **M. LEMONNIER** Alain, adjoint délégué d'Angéy, une indemnité brute mensuelle correspondant à 5.28% de l'indice brut 1015 ;
- à **M. LASIS** Claude, adjoint délégué d'Angéy, une indemnité brute mensuelle correspondant à 5.28% de l'indice brut 1015 ;
- à **Mme LEVAVASSEUR** Marie-Agnès, adjoint délégué de Champcey, une indemnité brute mensuelle correspondant à 5.28% de l'indice brut 1015 ;
- à **M. DESPLANCHES** Marc, adjoint délégué de Montviron, une indemnité brute mensuelle correspondant à 5.28% de l'indice brut 1015 ;
- à **Mme VAUTIER** Laëtitia, adjoint délégué de Montviron, une indemnité brute mensuelle correspondant à 5.28% de l'indice brut 1015 ;

- à **M. CHAPDELAIN** Vincent, adjoint délégué de la Rochelle Normande, une indemnité brute mensuelle correspondant à 5.28% de l'indice brut 1015 ;

Adopté à la majorité : pour : 46 - contre : 5 - abstentions : 7

2016-02-06 - Régime indemnitaire des agents communaux IAT et IFTS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application de l'article 88 de la loi visée ci-dessus,

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux

Supplémentaires des services déconcentrés,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'instaurer l'indemnité d'administration et de technicité pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public relevant des cadres d'emplois fixés dans le tableau ci-dessous dans les conditions définies ci-après, à compter du **1er janvier 2016** aux montants de référence en vigueur :

Cadre(s) d'emplois	Coefficient(s) retenu(s) (maximum 8)
Adjoint Administratifs	8
Adjoint Administratifs Principaux	8
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	8
Adjoint techniques	8
Adjoint techniques principaux	8

DECIDE d'instaurer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public relevant des cadres d'emploi fixés dans le tableau ci-dessous dans les conditions définies ci-après à compter du **1er janvier 2016** aux montants de référence en vigueur :

Cadre(s) d'emplois	Coefficient(s) retenu(s) (maximum 8)
Attachés	8
Rédacteurs	8
Rédacteurs principaux	8

Ces indemnités seront versées mensuellement, suivant arrêtés pris par le maire pour chaque Agent pour en fixer individuellement le montant.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

2016-02-07 - Indemnité d'exercice des missions des Préfectures

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application de l'article 88 de la loi visée ci-dessus,

Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 modifié portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfectures,

Cadre(s) d'emplois	Coefficient(s) retenu(s) (maximum 3*)
Attachés	3
Rédacteurs	3
Rédacteurs principaux	3
Adjoint administratifs	3
Adjoint administratifs principaux	3

Adjointes techniques	3
ATSEM	3
ATSEM principaux	3

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'instaurer l'indemnité d'exercice des missions des préfectures pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public relevant des cadres d'emplois fixés dans le tableau ci-dessus dans les conditions définies ci-après, à compter du **1er janvier 2016** aux montants de référence en vigueur.

Ces indemnités seront versées mensuellement, suivant arrêtés pris par le maire pour chaque Agent pour en fixer individuellement le montant.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

2016-02-08 – Indemnités horaires pour travaux supplémentaires - Décret n°2002-60 du 14 janvier 2002

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 abrogeant le décret n°50-1248 du 6 octobre 1950 et définissant les modalités de paiement des heures pour travaux supplémentaires effectivement réalisées dans le cadre des règles relatives à la durée et à l'aménagement du temps de travail ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le versement des heures supplémentaires réellement effectuées, à la demande du Maire, dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail, aux agents des catégories B et C, lorsque la rémunération de ces derniers est au plus égale à celle qui correspond à l'indice brut 380 et ne pourra dépasser un contingent mensuel de 25 heures.

2016-02-09 – Désignation des délégués – Conseil d'administration de la Maison de retraite de Sartilly

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne les délégués suivants au conseil d'administration de la Maison de retraite de Sartilly :

- **Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire ;**
- **Monsieur RAULT Denis ;**
- **Monsieur FOURRE Claude ;**
- **Suppléante : Madame HULIN Martine.**

2016-02-10 – Désignation des délégués au conseil d'administration du collège Anatole France de Sartilly

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne les délégués suivants au conseil d'administration du collège Anatole France de Sartilly :

- **Titulaire** : Monsieur LAMBERT Gaëtan
- **Suppléant** : Monsieur RAULT Denis

2016-02-11 -Désignation des délégués – Syndicat départemental d'énergies de la Manche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne les délégués suivants au Syndicat départemental d'énergies de la Manche :

- **Délégué titulaire** : Monsieur FOURRE Claude
- **Délégué suppléant** : Monsieur LEVEZIEL Xavier

2016-02-12 – Désignation des délégués au Comité d'action culturelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne les délégués suivants au Comité d'Action Culturelle :

- Mme LORE Monique, Mme PERRIGAULT Christelle, M. FAUVEL Jean-Pierre,
- M. LE BIEZ Robert, Mme CARLI Anne-Marie, M. LUCAS Jean-Pierre.

2016-02-13 - Désignation des délégués au Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne les délégués suivants au Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin :

- **Titulaires** : M. LAMBERT Gaëtan - M. FOURRE Claude
- **Suppléants** : Mme LORE Monique - M. PAUL Arnaud

2016-02-14 - Désignation des délégués au Comité Départemental d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales de la Manche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne les délégués suivants au Comité Départemental d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales de la Manche (CDAS50) :

- **Délégué titulaire** : Mme LEPLU Dorothée
- **Délégué suppléant** : Mme PRANGE Béatrice

2016-02-15 – Commission d'Appel d'Offres

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment les **articles 22 et 23**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne les membres de la Commission d'appel d'offres :

- **Membres titulaires** : M. FOURRE Claude - M. LASIS Claude - M. CHAPDELAIN Vincent.
- **Membres suppléants** : Mme GOUELLE Solange - M. PAUL Arnaud - M. LOUIS DIT GUERIN Jean.

2016-02-16 – Divers équipements sportifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire à signer les devis suivants correspondants à divers équipements sportifs :

- Devis de l'entreprise CR2M d'un montant de 5 947 € HT pour des structures métalliques
- Devis de l'entreprise MARTIN Dominique d'un montant de 2 092.80 € HT pour l'acquisition de bancs
- Devis de l'entreprise MANUTAN COLLECTIVITE d'un montant de 985 € HT pour l'acquisition de patères
- Devis de l'entreprise PERRIGAULT d'un montant de 1 674.19 € pour la confection d'une dalle en béton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 19 janvier 2016 est levée à 23h30.